



## Jouissance onéreuse

Par **COLIVE**, le **02/07/2019** à **11:57**

Bonjour,

Mon conjoint et moi même avons acheté une maison il y a 10 ans. En septembre dernier, suite à des violences conjugales, celui ci a été mis en garde à vue sans suite malgré ma plainte. Il a quitté le jour de sa sortie de la garde à vue notre domicile pour récupérer un autre logement qu'il avait mis en location mais qui était vacant. Il me demande un loyer de notre maison (600 euros) depuis son départ mais il dispose toujours des clés : il vient, il va sans me prévenir et récupère de temps en temps des biens que nous avons acheté en commun (en mon absence). Il m'a fait signé un papier devant notaire pour ses loyers. J'ai changé le barillet de la porte dernièrement car j'en ai marre qu'il me vole nos équipements (il me demande de lui justifier que je lui ai payé à chaque fois la moitié alors qu'il me le demandait toujours en espèces pour faire passer dans ses charges de son immeuble les factures d'équipement). Suis-je obligé malgré l'écrit du notaire de lui régler la totalité des loyers alors qu'il dispose toujours des clés tout en sachant que je lui rachète sa part de la maison et que nous signons chez le notaire en question le 10 juillet prochain ?

Merci beaucoup pour votre aide !